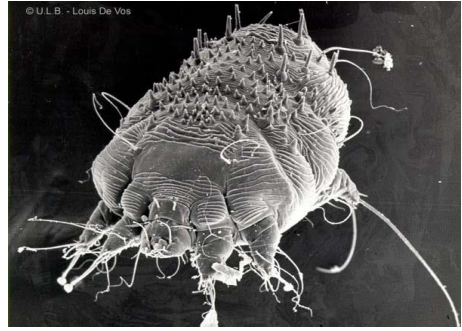


LA GALE



La gale est une maladie liée à un parasite acarien le sarcopte. C'est une maladie contagieuse.

La contamination inter humaine est liée aux jeunes sarcoptes adultes et a lieu lors d'un contact direct entre un sujet parasité et un autre sujet. La dissémination du parasite est favorisée par la vie en collectivité ainsi que par le non-respect des règles d'hygiène.

- **Dans la gale commune**, la plus fréquente, le contact direct est habituellement prolongé. Elle est fréquemment transmise à l'occasion de relations sexuelles. Le contagement indirect est exceptionnel.
- **La gale profuse** est beaucoup plus rare. A priori elle ne concerne pas la population jeune en bonne santé. Elle est favorisée par un déficit immunitaire. La contagiosité par contact direct y est très forte. La contagiosité par contact indirect (vêtements, literie, serviettes, fauteuils) est possible. Dans les formes hyperkératosiques, les squames favorisent la dissémination de la maladie.

La gale commune :

L'incubation est de 3 semaines en moyenne lors d'une première contamination et plus courte en cas de re-contamination.

- Prurit, démangeaisons, surtout la nuit
- Lésions spécifiques qui ne sont pas constamment retrouvées : sillons, vésicules perlées, papulo-nodules
- Lésions non spécifiques plus fréquemment constatées : lésions eczématiformes et de grattage, impétigo
- Topographie évocatrice : espaces interdigitaux dorsaux des mains, aréole mammaire, organes génitaux externes, partie basse des fesses, coudes, zones axillaires antérieures. Le dos et le visage sont respectés.

Qui traiter ?

Le médecin généraliste doit définir les personnes à traiter dans l'entourage familial et extra familial qui doivent être traités **simultanément** avec le sujet parasité : en règle générale, **toute personne ayant eu un contact intime avec le malade.**

Arrêt de travail 3 jours après le début du traitement. Après 24 heures de traitement une personne peut être considérée comme non contagieuse **sous réserve du traitement du linge et de l'environnement dans de bonnes conditions.**

Il y a deux types de traitements :

Le traitement per os remboursé par la Sécurité Sociale

Les traitements locaux :

- lotion à appliquer au pinceau sur le corps. Non remboursé par la Sécurité Sociale
- aérosol, contre-indiqué pour les asthmatiques. Non remboursé par la Sécurité Sociale

Toutes les régions du corps doivent être traitées, y compris le cuir chevelu.

Gale Commune

- Le traitement est fait à domicile.
- Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de niveau de preuve suffisant pour préférer un traitement par voie locale ou per os. Cependant la facilité d'utilisation plaide en faveur du traitement per os et ce d'autant plus que le nombre de personnes à traiter est important.
- Quel que soit le traitement choisi, les vêtements, les draps, les serviettes, le linge professionnel utilisé dans les 8 jours doivent être lavés, si possible en machine à 60 °C. Désinfecter le matelas avec l'acaricide A-PAR® vendu en pharmacie (ne pas utiliser en présence d'un asthmatique) le lit est réutilisable 12 h après le traitement.
- Mise en quarantaine dans un sac plastique pendant 8 jours des matériaux textiles non lavables à 60 °C.
- **Attention** : Les solutions hydro-alcooliques et les lingettes ne tuent pas le parasite de la gale
- Pas de risque de contamination par le biais de surfaces froides et inertes telles que vaisselle, couverts, stylos, cahiers, instruments de travail hors textiles



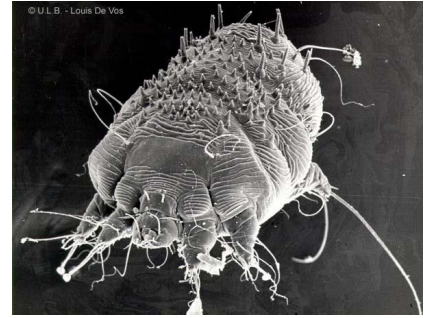
Lavage des mains



La persistance d'un prurit dans les 8 à 15 jours après le traitement, ne traduit pas forcément un échec. Il peut être dû à :

- une irritation cutanée par le traitement.
- un eczéma de contact.
- une acarophobie.
- Les autres causes de prurit masquées par la gale.
- Des nodules post scabieux peuvent persister plusieurs semaines après un traitement. En l'absence d'autre signe de gale, le re-traitement n'est pas justifié.

Le suivi est assuré par le médecin généraliste.



LA GALE

CONDUITE A TENIR POUR UN ETABLISSEMENT

Informations auprès de tout le personnel

Document joint

Rappel des mesures d'hygiène générales en prévention primaire

- lavage des mains régulier
- brossage des ongles régulier

Prévention secondaire pour maîtriser le risque infectieux

Contactez le médecin du travail référent pour réévaluation des capacités du salarié à occuper le poste. Joindre à votre demande la fiche de poste du salarié (exposition professionnelle).

Traitement de l'environnement :

- produit acaricide (ex : A-PAR® ou BAYGON VERT®) sur les matelas. Le lit est réutilisable 12h après le traitement
- lavage des draps, couvertures, oreiller (utilisés depuis 8 jours) à 60°
- mise en quarantaine dans un sac plastique pendant 8 jours des matériaux textiles non lavables à 60 °C.
- **Attention** : Les solutions hydro-alcooliques et les lingettes ne tuent pas le parasite de la gale

Pas de risque de contamination par le biais de surfaces froides et inertes telles que vaisselle, couverts, stylos, cahiers, instruments de travail hors textiles...

Surveillance de l'épidémie

Plus de risque infectieux si pas d'autre cas dans les 6 semaines

Déclaration en MP N°76N pour le personnel hospitalier ou HAD si gale attrapée au sein de l'établissement